



Bilan de compétences
Gestion de carrières
Conseil en orientation

PRENEZ RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

LE CENTRE DE BILAN VOUS GARANTIT :

- Un **accompagnement individuel et personnalisé** par un conseiller bilan qualifié.
- Une **déontologie** : cette démarche ne s'effectue qu'avec votre consentement et vous garantit une totale discrétion ainsi que la propriété de vos résultats.
- Des **horaires flexibles** pour réaliser votre bilan sur le temps de travail ou hors temps de travail.
- QUI PAYE ? Le financement est assuré au titre des fonds de la formation professionnelle.**
En fonction du statut (salarié de droit privé, en cdi, en cdd, demandeur d'emploi, intérimaire, fonctionnaire, profession libérale,...)
Il existe différentes possibilités de prise en charge (CPF, AIF, financements OPCO).

HÉRAULT
Espace Entreprise
199,rue Hélène Boucher
34170 **MONTPELLIER / CASTELNAU-LE-LEZ**
—
Centre d'Affaires (derrière la Pataterie)
Bureau 18 - 2ème étage
43 bis avenue Voie Domitienne
34500 **BÉZIERS**
8h30 > 12h30
13h30 > 20h
Lun au Ven
9h > 12H
Samedi

PYRÉNÉES ORIENTALES
Siège social :
15 avenue de Grande Bretagne -
Rez de chaussée - 66000 **PERPIGNAN**
—
Antenne de Prades :
Pôle Formation Jeunesse
Bvd de la Gare - 66500 **PRADES**

AUDE
IN'ESS - 30 avenue Pompidor
11100 **NARBONNE**
&
KAPPA'R - CARCASSONNE AGGLO
Tiers-lieu Formation & Insertion
302 rue Lamarck - 11000 **CARCASSONNE**
8h30 > 12h30
13h30 > 19h
Lun au Ven

GARD
1950 avenue Maréchal Juin
Immeuble Polygone bâtiment A - 2ème étage
30900 **NÎMES**
8h30 > 12h30
13h30 > 20h
Lun au Ven
9h > 12H
Samedi

Centre de bilan

MÉDITERRANÉE

Centre de Bilan de Compétences



4,93/5
Note moyenne
des stagiaires

Notre Centre recueille le plus d'avis et les meilleures notes de satisfaction sur la plateforme officielle du CPF sur l'ensemble de nos centres. Merci pour vos retours.



Conditions d'accès : pas de pré-requis - tout public



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
- LES BILANS DE COMPÉTENCES
- LES ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE VAE

04 68 51 60 90

www.cbcmediterranee.fr

Bilans de compétences conformes aux articles L6313, L6313-10 et L6322-51 du Code du Travail

Vous souhaitez mieux gérer votre carrière, changer d'orientation professionnelle, de métier, entreprendre une formation, sécuriser vos choix de parcours ?

Le Bilan de compétences vous aidera à :

- Analyser et valoriser vos compétences professionnelles, vos aptitudes personnelles et vos aspirations.
- Elaborer votre projet professionnel et/ou de formation.
- Développer vos possibilités d'évolution professionnelle.
- Vérifier votre projet.
- Engager une procédure de validation des acquis.

Le Bilan de compétences vous permettra :

- D'étudier une reconversion éventuelle.
- D'élaborer un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation.
- De confirmer un projet professionnel... ou d'en élaborer un autre.

Un outil à votre usage :

- Par des entretiens, des tests, ..., avec des spécialistes de l'orientation et de l'emploi.
- Par des recherches, des contacts avec des professionnels.

Entrées et sorties permanentes - accompagnement individuel dans un cadre strictement confidentiel neutre basé sur votre consentement.

8, 12, 18 OU 24 HEURES AU CHOIX

Phase préliminaire

Identification des besoins

Objectifs

- Analyse de la demande, des besoins.
- Définition des objectifs.
- Explication de la démarche, des méthodes de travail.
- Engagement, contractualisation.

Phase d'investigation

Identification du ou des projets.

Adéquation du ou des projets avec le marché de l'emploi.

Objectifs

- Analyse du parcours personnel et professionnel.
- Connaissance de soi et repérage des aptitudes générales.
- Identification des intérêts, motivations, aspirations, valeurs professionnelles.
- Connaissance de l'environnement, des filières métiers, des formations.
- Finalisation du projet professionnel et personnel.

Phase de conclusion

Planification des actions

Objectifs

- Elaboration du plan d'action.
- Validation du projet
- Restitution du résultat détaillé et de la synthèse.

Tout bilan démarre une fois le financement accordé et la signature d'une convention tripartite (Conditions de Vente)

NOS OUTILS

- Le portefeuille de compétences, c'est un outil d'évaluation du parcours professionnel.
- Une base de données accessible sur 1228 métiers : «Encyclo Métiers».
- Outil d'évaluation des compétences transférables (accès en web et à distance)
- Une banque de données de Personnes Ressources (Entreprises et Organismes de Formation).
- Test(s) de Personnalité : Nos conseillers sont habilités sur tous les outils.
- Double regard pendant la durée du bilan
- Phase d'enquête métier auprès des professionnels.
- Données socio-économiques territoriales

QUELQUES INFOS DU CADRE LÉGAL DU BILAN

Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue (Article L6313-1).

Article L6313-10 :

Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est seul destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.